

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 25.11 2016	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Énergie		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
(Amendement initialement déposé par le groupe libéral-radical)		
Contenu : Article 16, alinéa 8 (nouveau) <u>⁸Un rapport annuel succinct de l'utilisation des ressources du fonds cantonal de l'énergie est transmis à la commission cantonale et à la commission parlementaire compétentes en matière d'énergie.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Bernard Wälti, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :